

# Jean-Charles Colas-Roy, président de Coénove

**L'association Coénove, qui vient de fêter ses 10 ans, agit au plan national pour accélérer la transition énergétique qui selon elle repose sur la complémentarité des énergies, le verdissement du gaz et les innovations.**

PROPOS RECUEILLIS PAR CLAIRE JANIS-MAZARGUIL

## Que défend votre association et comment est-elle fédérée ?

**Jean-Charles Colas-Roy :** Nous promovons la réduction des consommations et la complémentarité des vecteurs énergétiques décarbonés qui permettront de sortir le plus rapidement possible des énergies fossiles. Aussi, nous encourageons la rénovation des bâtiments, le développement des gaz verts et le déploiement de solutions innovantes telles que l'hybridation des systèmes. Notre association, qui fédère une multitude d'acteurs de l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment (grands fabricants, organisations professionnelles, bailleurs sociaux, énergéticiens...), a fêté ses dix ans d'existence en octobre 2024. Un an et demi après avoir été élu à la présidence de cette association, je suis fier de voir que la thématique du verdissement des gaz s'est largement déployée.

## Vous célébrez également les deux ans d'existence de la mention « gaz vert » ?

**JCCR :** En effet, depuis deux ans, Coénove porte et déploie cette mention « gaz vert ». Plusieurs dizaines de milliers d'étiquettes ont été apposées et 2 000 installateurs ont reçu cette mention. Cette démarche se décline de deux manières. Tout d'abord, nous avons créé une étiquette « compatible gaz vert » qui peut être apposée par l'installateur ou le mainteneur, à l'occasion de la pose d'un nouvel équipement ou au moment de l'entretien. Cette étiquette rappelle à l'utilisateur que son appareil est bien compatible avec le biométhane. D'autre part, une deuxième déclinaison de cette étiquette existe : la mention « acteur engagé gaz vert » portée par chaque acteur



Après avoir effectué des études d'ingénieur à l'Institut national polytechnique de Grenoble (INPG), Jean-Charles Colas-Roy co-fonde la société H3C-énergies avec plusieurs camarades de sa promotion. Il dirige cette société spécialisée dans l'audit énergétique de 2004 à 2016 afin d'accompagner les entreprises et collectivités. Parallèlement, il devient élu municipal à Saint-Martin-d'Hères en 2014. Jean-Charles Colas-Roy a également été élu député de la deuxième circonscription de l'Isère entre 2017 et 2022 et il est notamment sollicité en tant que spécialiste des sujets liés à l'environnement au Parlement. À l'Assemblée nationale, il siège au sein de la Commission du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire, pour laquelle il a été le rapporteur du projet de loi mettant fin à la recherche et à l'exploitation des hydrocarbures en France. Pendant son mandat de député, Jean-Charles Colas-Roy est aussi élu au conseil d'administration de l'Agence de la transition écologique (Ademe). Enfin, en janvier 2023, il devient président de Coénove et succède à Bernard Aulagne.

(installateur, promoteur, territoire...) mobilisé sur le développement et l'utilisation des gaz renouvelables.

## Selon vous, quel est l'avenir de la chaudière et de la Pac hybride en France ?

**JCCR :** La chaudière retrouve des couleurs, et ce, notamment grâce au potentiel des gaz verts et à la performance des équipements avec l'hybridation des systèmes et la très haute performance énergétique (THPE). Sachant que seulement 50 % des chaudières gaz du parc français sont THPE, il existe un potentiel de développement conséquent sur le territoire. C'est le combustible fossile qui doit être stigmatisé et non la chaudière qui peut être considérée comme un outil performant, innovant et 100 % compatible gaz vert. A ce titre, la Pac hybride qui, rappelons-le, combine une chaudière THPE et une Pac justement dimensionnée, est l'alliance du meilleur des deux mondes (électrons décarbonés et molécules de gaz qui se verdissent). En comparaison d'une chaudière traditionnelle, cet équipement permet de réaliser jusqu'à 70 % d'économie d'énergie tout en limitant les pointes électriques hivernales. L'électrification à outrance du secteur du bâtiment peut constituer un risque pour la sécurité d'approvisionnement de notre pays, en cas de vague de froid prolongée. L'objectif est de passer de quelques milliers d'installations par an à plusieurs dizaines de milliers de solutions hybrides. Nous attendons le soutien des pouvoirs publics et notamment la création d'aides spécifiques pour service rendu aux réseaux. Comme je le répète souvent, ce n'est pas la chaudière qu'il faut bannir, c'est le gaz qu'il faut verdir !



© Grégory Brandel

**Vous soutenez fortement l'emploi des gaz verts. Quels sont les principaux avantages de ce vecteur énergétique ?**

**JCCR :** Les gaz verts ont l'avantage d'être renouvelables et non intermittents. Il s'agit d'une source d'énergie stockable, ce qui est un atout considérable, notamment dans le secteur fortement thermosensible du bâtiment. Par ailleurs, le biométhane est une énergie locale qui valorise les déchets agricoles et agroalimentaires et cela contribue à apporter un revenu complémentaire aux agriculteurs tout en générant un digestat, un co-produit qui peut se substituer aux engrais chimiques. Une dizaine de fournisseurs proposent d'ores et déjà des contrats de gaz vert avec un surcoût modique pour les consommateurs. Nous souhaiterions que les clients qui y souscrivent puissent profiter d'une bonification au niveau du diagnostic de performance énergétique (DPE) et d'une TVA réduite s'il prennent un contrat majoritairement gaz vert. Coénove agit pour accroître la visibilité des acteurs de la filière française des gaz verts qui est une des plus dynamique d'Europe.

**Comment cette filière se déploie-t-elle sur le territoire et quel est le potentiel ?**

**JCCR :** La filière des gaz verts est en pleine émergence et désormais plus de 700 mé-

thaniseurs sont installés en France pour une puissance de 13 térawattheures (TWh), soit l'équivalent de deux réacteurs nucléaires. Cette puissance devrait atteindre 60 TWh d'ici à 2030 (soit 20 % de la consommation de gaz), 120 TWh en 2035 et 320 TWh d'ici 2050 grâce à l'ensemble des technologies de production de gaz « bas carbone ». La consommation de gaz devrait quant à elle décroître pour passer de 400 TWh actuellement à 250 TWh en 2050. En une vingtaine d'années, la France va donc pouvoir produire plus de gaz verts que la consommation totale de gaz, tous usages confondus. C'est un atout majeur pour la décarbonation et l'indépendance énergétique de notre pays.

Outre la méthanisation, d'autres technologies sont en train d'émerger comme la pyrogazéification convertissant les déchets de bois en gaz « bas carbone » avec un potentiel de 90 TWh ; certains sites pilotes voient le jour. La gazéification hydrothermale employant notamment les boues de station d'épuration est également prometteuse ; elle pourrait produire 50 TWh. Enfin, la méthanation (production de méthane de synthèse par combinaison d'hydrogène et de dioxyde ou du monoxyde de carbone) pourrait générer également 50 TWh d'ici à 2050. La France compte ainsi un des plus grands gisement potentiel de biogaz en Europe ●

**« Site de Méthanisation BIO MATH » : La filière des gaz verts est en pleine émergence et désormais plus de 700 méthaniseurs sont installés en France pour une puissance de 13 térawattheures.**

*« La filière française des gaz verts est une des plus dynamique d'Europe »*